

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 22 février 2013

1. Attribution du marché par l'étude d'un parking au foyer
2. Les rythmes scolaires
3. Les emplois jeunes
4. Achat de matériel roulant
5. Demande de subventions projets 2013
6. Compte administratif 2012
7. Compte de gestion 2012
8. Divers

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 FEVRIER 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge – M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Melle PICQ Anne-Louise - M. MONTALBANO Jean- Pierre– M. BIEGEL Fernand – M. PENNERAD Pascal - Melle WEINACKER Angèle - M. SENSER Gérard

Absent excusé : Mme DE GOBBI Sarah

Procuration :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

1° Attribution du marché pour l'étude d'un parking au foyer

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking au foyer.

La commission d'appel d'offre, réunie le 6 février 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Les 4 entreprises consultées ont présenté une offre.

La commission conclut que le cabinet TECHNI CONSEIL de Pont-à-Mousson présente l'offre économiquement la plus avantageuse avec un taux d'honoraire de 4.95 % basé sur le montant des travaux estimés à 40 000 € H.T soit un forfait de 1 980.00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la création d'un parking au foyer avec un taux d'honoraire de 4.95 % basé sur le montant des travaux estimés à 40 000 € H.T soit un forfait de 1 980 € H.T .
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

Pour information :

La commune avait également lancé un deuxième appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux de la 2^{ème} partie de la rue de l'église.

La commission d'appel d'offre, réunie le 6 février 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Les 4 entreprises consultées ont présenté une offre.

La commission a décidé de mettre fin à la procédure.

2° Les rythmes scolaires

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant les conclusions de la réunion de la commission extra-municipale associant les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour les raisons suivantes :

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5h30 pour une journée et de 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;
- Les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève.

En dernier lieu, Monsieur le Maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers ;
- De charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des services de l'éducation nationale et le Conseil Général au titre du transport scolaire.

3° Les emplois jeunes

Deux garçons et trois filles de 17 ans sont concernés pour la période du 8 au 19 juillet 2013 de 8 h à 12h, du lundi au vendredi sur la base de 20h/semaine.

L'encadrement sera assuré par Mme LAROCHE Solange (ATSEM), M. KWIATKOWKI William (Agent technique), les Adjoints et les Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

4° Achat de matériel roulant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour équiper la commune de divers matériels tels que tracteur, tondeuse, lame à neige, remorque, balayeuse, broyeur. Le montant estimatif de ces acquisitions s'élève approximativement à 25 337.70 € H.T soit 30 303.89 € T.T.C. D'autres devis doivent encore nous parvenir.

Information concernant les travaux 2013 :

- **Eclairage public** : La livraison du matériel est prévue semaine 12. Une réunion de chantier aura lieu le lundi 4 mars 2013 à 15H30.
- **Réhabilitation du foyer** : un nouveau devis a été établi suite à la réunion de la commission des travaux avec le cabinet d'architecture. Le montant supplémentaire des travaux s'élève à 28 159 € T.T.C, soit un montant total de travaux qui s'élève à 182 735.64 € T.T.C
- **Travaux de la 2^{ème} tranche de l'allée du cimetière et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : un devis a été établi par la Direction Départementale des Territoires pour un montant de 11 806 € H.T soit 14 120 € T.T.C ;

5° Demande de subventions projets 2013

a. Achat de matériel roulant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel roulant. Les devis établis par les établissements ROYER MOTOCULTURE s'élèvent à 25 337.70 € H.T soit 30 303.89 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire ces travaux au budget 2013
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter une subvention sénatoriale
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

b. Travaux de la 2^{ème} tranche de l'allée du cimetière et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de la 2^{ème} tranche de l'allée du cimetière et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le devis établi par la Direction Départementale des Territoires s'élève à 11 806,00 € H.T soit 14 120 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire ces travaux au budget 2013
- de financer ces travaux par subventions et auto financement

- de solliciter une subvention sénatoriale
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

c. Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Le devis établi par le cabinet ARCHICITY de SAINT-AVOLD s'élève à 152 789,00 € H.T soit 182 735.64 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire ces travaux au budget 2013
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter une subvention parlementaire
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

6° Compte administratif 2012

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	275 112.00	640 561.00	915 673.00
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'ex.)	B	76 041.73	403 628.74	479 670.47
	Réduction de titres	C	0.00	1 453.32	1 453.32
	Recettes nettes	D=B-C	76 041.73	402 175.42	478 217.15
	Reste à Réaliser				
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	275 112.00	497 750.00	772 862.00
	mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'ex.)	F	103 201.39	249 099.27	352 300.66
	Mandats annulés	G	00.00	1 021.85	1 021.85
	Dépenses nettes	H=F-G	103 201.39	248 077.42	351 278.81
RESULTAT	Résultat de l'exercice 2010 EXCEDENT		-27 159.66	154 098.00	126 938.34

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	<u>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2012</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2012</u>
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	87 162.47	0.00	-27 159.66	60 002.81
FONCTIONNEMENT	286 120.67	0.00	154 098.00	440 218.67
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>373 283.14</u>	<u>0.00</u>	<u>126 938.34</u>	<u>500 221.48</u>

Approuvé à l'unanimité

7° Compte de gestion 2012

Après en avoir pris connaissance :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte de Gestion 2012 établi par Madame la Trésorière Principal de Saint-Avold qui présente les valeurs identiques au Compte Administratif ci-dessus.

8° Divers

- Nous avons reçu du Service Départementale d'incendie et de Secours de la Moselle un arrêté portant cessation des fonctions et nomination au grade de Capitaine honoraire de sapeurs-pompiers volontaires de Monsieur BOUR Pierre, Chef du Centre d'Intervention de la commune. Cet arrêté a pris effet le 21 janvier 2013.
- La CCPN organise un concours « Collecte de Bouchons » dans les écoles.
- Le 23 juin 2013, une marche intercommunale est organisée par la CCPN.
- Il faudra revoir les horaires de l'ATSEM.

ALTVILLER le 22 février 2013

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques